

Lettre du lundi 29 juin 2020

L'EDITO

« L'amitié est loin quand elle échappe aux regards »

On doit cette citation des *Élégies* au poète latin Propertius qui est à l'origine du proverbe bien connu « Loin des yeux, loin du cœur ».

Ce proverbe, nombre de responsables en Polynésie mais aussi en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis-et-Futuna le trouvent furieusement d'actualité.

Il y a quelques jours, le président du gouvernement de Polynésie française, Édouard Fritch, rappelait devant les élus du Fenua qu'il avait sollicité auprès du premier ministre, l'octroi de la garantie de l'état pour deux prêts, l'un de 310 M€ pour couvrir les besoins de la collectivité, et l'autre de 160 M€ pour soutenir la trésorerie de la CPS (Caisse de prévoyance sociale) soit 470 M€ au total pour surmonter cette crise économique majeure.

Mais pour l'heure soulignait-il en le déplorant, le projet de modification de la loi de finances rectificative « nous indique un montant de garantie de l'état à hauteur de 240M€ à l'étude par le Parlement national », soit la moitié ! Ce qui laisse songeur Édouard Fritch : « Serions-nous victimes de la bonne gestion de nos deniers publics polynésiens, conduisant ainsi certaines hautes administrations à minimiser nos besoins d'accompagnement », s'est-il interrogé publiquement.

Et d'évoquer tout haut ce que d'aucuns pensent tout bas, y compris au sein du gouvernement français, à savoir que c'est la faute du statut de la Polynésie française, sur l'air bien connu « Ils l'ont voulu, ils l'ont eu » et donc qu'ils assument !

Edouard Fritch le reconnaît lui-même en des termes très diplomatiques : « **La solidarité nationale dans ce statut d'autonomie et dans le cadre des relations que nous avons avec la métropole est un petit peu mise à mal** ».

Le président demande d'ailleurs une clarification à l'état, notamment sur la compétence Santé, en soulignant que seules ses bonnes relations avec le haut-commissaire Dominique Sorain ont permis de lever quelques obstacles, mais pas tous, en particulier sur le confinement intervenu deux semaines après qu'il en ait fait la demande.

La Délégation sénatoriale à l'Outre-mer et son président Michel Magras ont été saisis de ce sujet, mais Édouard Fritch a annoncé qu'il conduirait lui-même une mission à Paris pour mieux faire entendre la voix de son territoire.

Un des principaux chefs d'entreprise du territoire est plus cash lorsqu'il déclare : « *Ca ne s'arrange pas du côté de l'état. Beaucoup de questions posées, beaucoup d'analyses, mais pas beaucoup de réponses...* »

La balle est maintenant dans le camp du gouvernement qui va devoir très vite clarifier sa position sur les

réponses attendues par les élus du Pacifique. Car, de tous les territoires ultramarins qui sont très durement touchés, c'est sans doute en Polynésie française que les conséquences seront les plus dramatiques compte tenu de la grande dépendance de l'économie au secteur du tourisme littéralement dévasté.

Au début de la crise, le président Macron déclarait que « la France devait faire nation ». L'éloignement et le statut ne doivent pas être des freins à la solidarité. Dans le Pacifique comme ailleurs, ce sont des entreprises, leurs salariés et leurs familles qui souffrent. Et ce sont nos compatriotes !

FLASH SPECIAL COVID-19

Chômage partiel : ce qui va changer pour les employeurs et pour les salariés

Le président de la République a présenté ce mercredi aux partenaires sociaux les contours du nouveau régime de chômage partiel, que ce soit le futur régime classique dit de « droit commun » ou un nouveau dispositif, dit « de longue durée », beaucoup plus incitatif, mais soumis à accord collectif et qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet.

- La première évolution porte sur le remplacement du dispositif mis en place à l'entrée dans le confinement et remanié au 1^{er} juin.

Concrètement, et à compter du 1^{er} octobre, un salarié placé en chômage partiel de droit commun ne touchera plus 70 % mais 60 % de son salaire brut, soit 72 % de son salaire net, contre 84 % actuellement. Les salariés rémunérés au Smic percevront toujours une indemnité correspondant à 100% de leur salaire. Les entreprises, quant à elles, se feront rembourser 60% de cette indemnité par l'état et l'Unédic soit un reste à charge de 40 % contre 15% depuis le 1^{er} juin. Elles pourront toujours abonder la part de rémunération perdue par le salarié sur ses heures non travaillées. « *Ce dispositif a vocation à traiter le court terme* », insiste-t-on à l'Élysée.

La limite d'indemnisation sera toujours de 4,5 fois le SMIC, sur décision unilatérale de l'employeur et autorisation administrative, pour une durée de trois mois renouvelable une fois.

En parallèle, l'état prévoit de continuer à prendre en charge les coûts de la formation professionnelle des salariés en chômage partiel, sans doute toujours via le dispositif du FNE-Formation. Cette prise en charge sera cependant moins intéressante que le dispositif actuel qui permet aux entreprises de profiter d'une prise en charge à 100% par l'état du coût de la formation professionnelle pour les salariés en chômage partiel alors qu'à partir du 1^{er} octobre, cette prise en charge baissera à 70% des coûts.

Un nouveau point d'étape sera organisé "au cas où" au mois de septembre, dont le seul but sera de vérifier qu'il n'y a pas eu d'évolutions majeures contraignant à retoucher de nouveau le dispositif.

Rappelons par ailleurs que les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel ainsi que les entreprises de secteurs connexes ayant subi une très forte baisse d'activité continuent de bénéficier d'une prise en charge à 100 % de l'indemnité versée aux salariés jusque fin septembre. Qu'en sera-t-il au 1^{er} octobre ? On peut penser ou espérer qu'ils ne reviendront pas dans le droit commun mais continueront de bénéficier de dispositions spécifiques !

- Le deuxième dispositif dit à « haut niveau de protection », aussi appelé "Arme" (activité partielle pour le maintien dans l'emploi) ou "APLD" (activité partielle de longue durée) a vocation à traiter les perturbations importantes et prolongées de l'activité, comme c'est le cas dans l'aéronautique ou dans l'automobile par exemple.

Inspiré d'un projet de l'UIMM, il entrera en vigueur le 1^{er} juillet et garantira un « *haut niveau de protection* », qui reproduit en fait le régime de chômage partiel en vigueur depuis le 1^{er} juin soit 84 % du net pour le

salarié (100 % au SMIC) et reste à charge de seulement 15 % pour l'employeur.

Avec deux différences essentielles :

- Il faudra d'abord passer par un accord d'entreprise ou de branche. En échange d'une prise en charge plus incitative, l'exécutif fait le pari du dialogue social pour que les compromis entre patrons et syndicats comportent le maximum d'engagements en matière de préservation de l'emploi, même si cela n'empêchera pas les licenciements. Les accords, de six mois minimum à deux ans maximum, seront validés par les Directe et bâtis « *sur la base d'un diagnostic et d'une prévision d'activité et d'emploi partagés* », peut-on lire dans un document récapitulatif officiel.
- La seconde différence stipule que l'APLD ne pourra s'appliquer qu'à condition que les heures non travaillées soient de 40 % au maximum en moyenne par salarié sur la durée de l'accord (afin de ne pas financer des entreprises sans avenir). Pour favoriser la formation durant les heures « chômees », l'état remboursera les coûts pédagogiques à hauteur de 80 %. Soit 10 points de plus que ce qui est prévu avec le régime de droit commun dans sa version post-1er octobre.

Encore une fois, une clause de revoyure est prévue en septembre pour faire le point sur la situation du marché de l'emploi. Le gouvernement veut aussi veiller à ce que le nouveau dispositif soit le plus proche possible de ce qui se fait outre-Rhin, visant ainsi le maximum de cohérence franco-allemande analyse le journal Les *Échos*.

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Conseil des ministres du 24 juin

La Garde des Sceaux a présenté un projet de loi ratifiant diverses ordonnances modificatives prises pour faire face à l'épidémie de covid-19 en matière de procédures pénale, civile et administrative et rectifiant les ordonnances n° 2020-596 du 20 mai 2020 portant adaptation des règles relatives aux difficultés des entreprises et des exploitations agricoles aux conséquences de l'épidémie de covid-19 et n° 2020-666 du 3 juin 2020 relative aux délais applicables en matière financière et agricole pendant l'état d'urgence sanitaire.

La ministre du Travail a présenté une ordonnance relative à l'adaptation du taux horaire de l'allocation d'activité partielle.

Ainsi que le gouvernement l'avait annoncé fin mai, les règles sur l'allocation d'activité partielle versée aux employeurs par l'état et l'Unédic ont changé depuis le 1er juin, afin d'accompagner la reprise d'activité. Depuis cette date, l'allocation versée à l'employeur est de 85 % de l'indemnité versée au salarié, dans la limite de 4,5 SMIC. Les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel ainsi que les entreprises de secteurs connexes ayant subi une très forte baisse d'activité continuent de bénéficier d'une prise en charge à 100 % de l'indemnité versée aux salariés jusque fin septembre.

Une ordonnance prise ce jour vient préciser ces points. (Voir supra)

Saint-Martin : Annick Girardin a validé les conclusions de la mission Lacroix sur la révision du PPRN

Lors de son déplacement à Saint-Martin, la Ministre des Outre-mer a remis officiellement les conclusions

du rapport de la mission Lacroix, chargée de préparer une révision du plan de prévention des risques naturels de Saint-Martin.

<http://outremers360.com/politique/saint-martin-annick-girardin-a-valide-les-conclusions-de-la-mission-lacroix-sur-la-revision-du-pprn/>

Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, et Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire confient au Plan Bâtiment durable et à la RICS (Royal Institution of Chartered Surveyors) une mission sur le renouveau urbain et la rénovation des bâtiments

La mission consiste pour l'essentiel à énoncer des propositions de nature à favoriser la relance économique du pays, qui permettraient d'accélérer l'action de renouveau urbain incluant l'amélioration de la performance énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Deux orientations sont ainsi posées : comment inciter les professionnels de l'immobilier neuf à porter davantage leur action vers le parc existant ? Comment amplifier le mouvement en changeant la maille d'intervention sur le parc d'un immeuble vers un ensemble de bâtiments situés dans le même espace urbain ?

Commentaire FEDOM : la rénovation des bâtiments existant est un enjeu essentiel dans nos territoires, particulièrement ceux où le taux de vacance est important. Plusieurs mesures du PLOM, dont la mise en œuvre rapide est unanimement demandée par les acteurs - ainsi qu'ils ont pu l'exprimer lors des récentes auditions auprès de la délégation sénatoriale aux Outre-mer et de la délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale – portent justement sur la réhabilitation. La FEDOM alertera les organisations en charge de cette mission sur sa dimension spécifique en Outre-mer.

Les cinq points-clefs de l'allocution de la ministre des Outre-mer au terme de son déplacement en Guyane

Plusieurs annonces ont été faites parmi lesquelles : le renforcement des capacités sanitaires, la mise en place d'un couvre-feu élargi, la fermeture du pont de l'Oyapock, la possible fermeture des bars et restaurants et le maintien des aides jusqu'au 30 octobre.

<https://www.franceguyane.fr/actualite/politique/les-cinq-points-clefs-de-l-allocution-de-la-ministre-des-outre-mer-469582.php>

DU CÔTÉ DU PARLEMENT

Le député Guillaume Vuilletet chargé d'une mission sur l'évolution de la place des outre-mer dans l'environnement régional post Covid-19

Le député du Val d'Oise Guillaume Vuilletet a été chargé par le premier ministre Edouard Philippe d'une mission sur l'évolution de la place des outre-mer dans l'environnement régional dans le contexte de la pandémie du covid.

<http://outremers360.com/politique/le-depute-guillaume-vuilletet-charge-dune-mission-sur-levolution-de-la-place-des-outre-mer-dans-lenvironnement-regional-post-covid-19/>

Le PLFR 3 a été examiné en commission des finances

Le PLFR3 comptait pour son étude en commission plus de 1400 amendements et en compte pour la séance

publique 2205. Lors de son étude en commission, peu d'amendements ont été adoptés, ces derniers n'étant pas considérés comme des mesures d'urgence mais des mesures de relance. Cependant, à noter l'adoption de l'amendement du rapporteur Géraud ayant pour but d'imposer aux banques de notifier par écrit leur refus d'attribution de PGE ainsi que les 2 amendements du député Lénaïck Adam concernant l'adaptation à la Guyane et à Mayotte des engagements pris par le Gouvernement s'agissant d'accorder aux entreprises les plus touchées par la crise économique actuelle une mesure exceptionnelle d'exonération de cotisations et contributions sociales.

Commentaire FEDOM : sur ce PLFR3 la FEDOM s'attèle en priorité à adapter l'article 18 concernant le dispositif d'exonération de charges aux spécificités ultramarines. Pour ce faire, plusieurs amendements ont été déposés par des parlementaires afin d'apporter des modifications sur le plan d'apurement de la dette, d'élargir, pour tous les secteurs visés, le périmètre des exonérations à 100% de charges patronales sur la période d'activité allant du 1er janvier au 31 décembre 2020 et de remplacer la condition d'être à jour des dettes fiscales et sociales au 31.12.2019 par la possibilité de signer, jusqu'au 31 octobre un plan d'apurement des dettes sollicité par le cotisant avant le 31 aout 2020. En outre, 2 amendements sont proposés en faveur du logement Outre-mer et en soutien du secteur du BTP ainsi qu'un amendement portant la garantie de l'Etat à 100% pour les prêts accordés aux PME ultramarines de moins de 150 000 euros. Les autres dossiers portés par la FEDOM seront de nouveau mis sur la table lors du projet PLF.

Les professionnels du tourisme auditionnés au Sénat

Une table ronde réunissant l'intégralité des territoires ultramarins a été organisée par la délégation sénatoriale aux outre-mer. L'objectif affiché était d'entendre les professionnels sur leurs difficultés et leurs besoins en cette période de sortie de COVID-19.

Revoir la table ronde : https://videos.senat.fr/video.1681055_5ef488978023b.table-ronde-sur-le-tourisme-dans-les-outre-mer

Commentaire FEDOM : au cours de cette audition, les professionnels du secteur de l'ensemble des territoires se sont exprimés sur le redémarrage difficile de leur activité, les limites du plan d'urgence, les difficultés liées au transport aérien, et la manière dont ils essaient de concilier reprise de l'activité et sécurisation sanitaire des territoires, l'idée étant d'éviter à tout prix la « tourismophobie » tout en sauvant un secteur particulièrement sinistré.

Le Sénat propose 40 mesures pour relancer le tourisme, au-delà du plan du gouvernement

La cellule "tourisme" de la commission des affaires économiques appelle au renforcement et à l'élargissement des mesures de soutien à la trésorerie des professionnels du tourisme et des collectivités et à un plan immédiat de soutien à la demande touristique pour cet été. Sur le plus long terme, elle plaide pour un changement de modèle de la politique publique du tourisme, avec des investissements massifs pour "verdir" les bâtiments et infrastructures touristiques et pour mieux répartir les flux touristiques sur l'ensemble du territoire en utilisant davantage les leviers des CPER et des contrats de destination. L'une des demandes des sénateurs a d'ores et déjà été entendue : Jean-Baptiste Lemoine a fait savoir que les EPL du secteur seront finalement éligibles aux dispositions du plan Tourisme.

<https://www.banquedesterritoires.fr/le-senat-propose-40-mesures-pour-relancer-le-tourisme-au-dela-du-plan-du-gouvernement>

L'ancien député de Mayotte Abdoulatifou Aly est décédé

Fervent défenseur de Mayotte française, militant au MPM puis au MDM, Abdoulatifou Aly a été une figure incontournable du paysage politique mahorais. Assistant parlementaire du sénateur Marcel Henry, le pamandzien avait également embrassé la carrière d'avocat.

La FEDOM adresse à sa famille et à ses proches ses sincères condoléances.

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITES

Covid-19 : 2,5 millions d'euros attribués par la Région Réunion au Journal de l'île, au Quotidien et Antenne Réunion

Afin de faire face à la crise économique et sociale qui frappe La Réunion suite à la crise sanitaire liée au covid-19, les conseillers régionaux se sont réunis ce mardi par visioconférence pour l'examen de 87 rapports. Parmi eux, une aide de 2,5 millions d'euros a été attribuée à trois médias de la place.

https://www.zinfos974.com/Covid-19-25-millions-d-euros-attribues-par-la-Region-au-Journal-de-l-ile-Le-Quotidien-et-Antenne-Reunion_a156532.html

1 milliard pour soutenir l'investissement local : les crédits seront engagés "pendant l'été"

Le milliard d'euros qui doit abonder en 2020 la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sera débloqué rapidement, a assuré le 18 juin le directeur général des collectivités locales, Stanislas Bourron. Les collectivités pourront ainsi, dès les tout prochains mois, renforcer leur effort pour la relance. De nombreux projets "intéressants" portés par les communes et les intercommunalités seraient en attente de financement. Auditionné par des députés, le haut fonctionnaire a évoqué plusieurs des mesures décidées pour soutenir financièrement les collectivités et a indiqué que la création d'un "compte covid-19" ferait l'objet d'une circulaire "dans les prochains jours".

Commentaire FEDOM : ce fonds mis à disposition des collectivités doit leur permettre de prendre en considération une problématique soulevée depuis bien trop longtemps par la FEDOM et qui reste encore à ce jour non résolue : celle des délais de paiement. En effet, dans un contexte économique plus que compliqué avec la crise COVID-19, les délais de paiement pratiqués par les collectivités ultramarines ne sont plus tenables. La question des délais doit donc être prise en compte dans l'utilisation de ce fonds.

<https://www.banquedesterritoires.fr/dotation-d1-milliard-pour-linvestissement-local>

Le président Soibahadine demande la levée des mesures qui « affaiblissent Mayotte » alors que la situation sanitaire s'améliore

Dans un courrier au premier ministre Edouard Philippe, le président du Département réclame un assouplissement des mesures liées à l'état d'urgence sanitaire alors que le territoire est moins touché que d'autres régions de l'hexagone, notamment sur les conditions de vol.

<https://lejournaldemayotte.yt/2020/06/21/le-president-soibahadine-demande-la-levée-des-mesures-qui-affaiblissent-mayotte-alors-que-la-situation-sanitaire-sameliore/>

La CTM envisage un emprunt de 210 millions d'euros pour anticiper la crise économique à venir

La Collectivité territoriale de Martinique prévoit d'augmenter sensiblement sa contribution financière pour relancer l'activité économique, notamment par un emprunt de 210 millions d'euros, selon son président, Alfred Marie-Jeanne.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/ctm-envisage-emprunt-210-millions-euros-anticiper-crise-economique-venir-846408.html>

Le référendum sur l'indépendance en Nouvelle-Calédonie aura lieu le 4 octobre (gouvernement)

Le référendum sur l'indépendance en Nouvelle-Calédonie est officiellement reporté au 4 octobre 2020, selon le décret du ministère de l'Intérieur convoquant les électeurs, a indiqué la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye à l'issue du Conseil des ministres.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/referendum-independance-nouvelle-caledonie-aura-lieu-4-octobre-gouvernement-846212.html>

L'état et la COM de Saint Martin ont "enfin" signé le contrat de convergence

La signature de ce contrat est «l'aboutissement d'un long travail entre l'état et la COM» qui va permettre le financement de projets et «le développement de [Saint-Martin] à travers ses atouts ». Ce sont 159 millions d'euros qui vont être engagés jusqu'en 2022.

<http://www.soualigapost.com/fr/actualite/36283/politique/letat-et-la-com-ont-enfin-sign%C3%A9-le-contrat-de-convergence>

Mayotte : le Préfet annonce la réouverture de l'aéroport International de Dzaoudzi-Pamandzi

Le préfet de Mayotte vient d'annoncer la réouverture de l'aéroport international de Dzaoudzi-Pamandzi et donc la reprise des vols commerciaux depuis et vers l'île à partir de cette semaine, mais toujours sous un motif impérieux.

<http://outremers360.com/economie/mayotte-le-prefet-annonce-la-reouverture-de-laeroport-international-de-dzaoudzi-pamandzi/>

DU CÔTÉ DE L'UNION EUROPEENNE

Biodiversité : un projet Life d'ampleur mobilise les collectivités

Soutenu par la Commission européenne et piloté par l'Office français de la biodiversité (OFB), un projet Life inédit tourné vers les solutions fondées sur la nature se lance. Durant huit ans, il se nourrira et valorisera des innovations territoriales.

<https://www.banquedesterritoires.fr/biodiversite-un-projet-life-dampleur-mobilise-les-collectivites>

Commentaire FEDOM : le *Centre ressource du développement durable (Cerdd)* estime qu'il s'agit de "l'un des projets français les plus structurants pour l'adaptation au changement climatique des territoires et des organisations au niveau national". Parmi les dix territoires pilotes, il faut souligner la présence de la Martinique, dont le projet, porté par la communauté d'agglomération du centre ouest s'emploie à restaurer la mangrove en vue de limiter l'impact des épisodes cycloniques plus fréquents sur le littoral urbanisé en outre-mer.

Un appel à projets européen pour soutenir les entreprises touchées par la crise Covid

Le présent appel à projets vise à soutenir, pour la période 2020-2021, des projets déposés en 2020 permettant d'accompagner l'adaptation des très petites, petites et moyennes entreprises aux conséquences de la covid-19 et la sécurisation de l'emploi de leurs salariés. Cet appel à projets veille à la bonne articulation de la mobilisation de ce levier financier avec la stratégie nationale définie en matière de politiques de l'emploi et de l'insertion professionnelle pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

<https://lejournaldemayotte.yt/2020/06/24/un-appel-a-projets-europeen-pour-soutenir-les-entreprises-touchees-par-la-crise-covid/>

VIE DE LA FEDOM

AGENDA FEDOM

L'Assemblée Générale de la FEDOM est reportée au 13 octobre 2020. Les réunions des commissions thématiques et du Bureau de la FEDOM se tiendront la veille (le 12 octobre).

Les Assises Économiques des Outre-mer reportées au 13 et 14 octobre

Les organisateurs, le Groupe Ouest-France, le Marin et Ilago, en partenariat avec la Fédération des Entreprises des Outre-mer et le Cluster maritime français, et avec le soutien du ministère des Outre-mer, ont décidé de reporter ce nouvel événement.

Etude d'impact du Covid-19 dans le secteur du tourisme outre-mer

Afin de mesurer au mieux les impacts économiques du Covid-19 sur les entreprises ultramarines du secteur du tourisme, nous avons élaboré un questionnaire que nous vous encourageons vivement à remplir et à diffuser massivement auprès de vos adhérents et ou de vos contacts :

<https://bit.ly/2X105Zt>

Vos réponses à ces diverses questions nous permettront **de mieux appréhender et donc de mieux défendre les difficultés rencontrées par l'ensemble du secteur touristique des Outre-mer.**

Afin de permettre à l'ensemble des entreprises concernées de pouvoir remplir ce questionnaire, ce dernier a été adapté aux COM du Pacifique.

Tableau comparatif des dispositifs touristiques mis en œuvre

La FEDOM a mis en œuvre un tableau comparatif des différents dispositifs mis en œuvre par les territoires afin de favoriser la reprise touristique. Ce tableau n'est pas exhaustif et est amené à être amendé en fonction des nouvelles données. Il comporte des données tant nationales qu'internationales.

<https://fedom.org/wp-content/uploads/2020/06/dispositifs-touristiques-mis-en-oeuvre-comparaison.pdf>

VIE DES ADHERENTS

Orange Réunion soutient la relance de l'économie culturelle

Après cette période de crise sanitaire inédite, Orange Réunion souhaite apporter son soutien au secteur culturel à la Réunion avec une action innovante de sensibilisation aux bonnes pratiques du numérique.

<http://outremers360.com/economie/orange-reunion-soutient-la-relance-de-leconomie-culturelle/>

Fret aérien : la CCI de La Réunion appelle les compagnies aériennes à pratiquer des « prix avant-crise »

Le président de la CCI de La Réunion Ibrahim Patel, a interpellé les compagnies aériennes desservant La Réunion sur l'augmentation du coût du fret aérien.

<http://outremers360.com/economie/fret-aerien-la-cci-de-la-reunion-appelle-les-compagnies-aeriennes-a-pratiquer-des-prix-avant-crise/>

Air France envisage une escale à Vancouver pour se rendre en Polynésie

Air France reprend progressivement ses vols à partir du 8 juillet au départ de Papeete et à partir du 11 juillet au départ de Paris. De nouvelles contraintes prises par certains états concernés par le survol des avions sur la route entre Papeete et Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) oblige la compagnie aérienne à revoir l'itinéraire de ses vols et à envisager une escale de transit à Vancouver (Canada).

https://actu.fr/societe/air-france-envisage-une-escale-a-vancouver_34521948.html

EDF Martinique fait 23 000 euros de dons à trois associations

EDF Martinique et la Fondation Groupe EDF (FGE) ont procédé récemment à une remise de chèques à trois associations martiniquaises, pour un montant total de 23 000 euros. La Protection civile de Martinique (10 000 euros) ainsi que les associations Eco Mobil (8 000) et Plaisir d'enfant (5 000) sont les heureuses bénéficiaires.

<https://www.martinique.franceantilles.fr/actualite/societe/edf-23-000-euros-de-dons-a-trois-associations-555994.php>

Desserte aérienne : partenariat avec Air Caraïbes, liaison vers Maurice, les nouveaux défis d'Air Belgium

Air Belgium et Air Caraïbes ont signé un accord commercial permettant à Air Belgium d'offrir de nouvelles destinations des Caraïbes du sud via des connections au départ de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France vers les îles de Saint-Martin et Sainte Lucie.

<http://outremers360.com/bassin-atlantique-appli/desserte-aerienne-partenariat-avec-air-caraibes-liaison-vers-maurice-les-nouveaux-defis-dair-belgium/>

GBH (distribution) et NGE (BTP) obtiennent des prêt garantis par l'Etat

Le distributeur spécialisé dans l'Outre-mer GBH (Groupe Bernard Hayot) et NGE, un des grands groupes français du BTP, ont obtenu chacun un prêt garanti par l'état, respectivement de 115 et 200 millions d'euros.

<http://outremers360.com/economie/gbh-distribution-et-nge-btp-obtiennent-des-pret-garantis-par-letat/>

Le Grand Port Maritime fait un don de 12 000 masques au CHU de la Guadeloupe

Dans cette période de vigilance par rapport à l'épidémie, le Grand Port Maritime se veut solidaire, en faisant don de 12 000 masques chirurgicaux. Car si la Guadeloupe fait partie des départements classés en vert, des patients en provenance de Guyane pourraient prochainement être accueillis au CHU.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/grand-port-maritime-fait-don-12-000-masques-au-chu-guadeloupe-845930.html>

La SHLMR et le Groupe Action Logement lancent un plan de relance de 250 millions d'euros par an à La Réunion

La SHLMR du groupe Action Logement lance un plan de relance de soutien aux entreprises réunionnaises et au BTP. 250 millions d'euros par an et la mise en chantier de nouveaux logements ont été annoncés.

https://www.zinfos974.com/La-SHLMR-et-le-Groupe-Action-Logement-lancent-un-plan-de-relance-de-250-millions-d-euros-par-an_a156448.html

Manate Vivish : « l'entreprise va mal (...) Air Tahiti n'est plus en capacité de prendre en charge » les lignes déficitaires

Le directeur d'Air Tahiti réagit aux propos du ministre en charge des transports inter-insulaires. Il explique la situation de la compagnie aérienne et pourquoi il n'est plus possible de desservir certaines îles.

<https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/manate-vivish-lentreprise-va-mal-air-tahiti-est-plus-en-capacite-de-prendre-en-charge-les-lignes-deficitaires/>

La CCI NC au chevet des entreprises en difficulté

Dans le contexte économique actuel post-covid-19, de nombreuses entreprises calédoniennes font face à de réelles difficultés. Afin de les soutenir et de les aider à relancer leur activité, la CCI-NC lance un nouveau dispositif d'accompagnement gratuit : Cap Relance. Une conférence de presse est organisée le mercredi 1er juillet à 13 h 30 à la CCI pour présenter l'intégralité de ce dispositif.

Des élus de la CCI entourés des partenaires de Cap Relance seront présents.
RSVP à s.ganatchian@cci.nc ou 77 45 48.

Transports aériens : reprise des vols de French Bee depuis Orly

Les compagnies Air Caraïbes et French bee, filiales du groupe Dubreuil, ont annoncé la semaine dernière la reprise de leurs vols commerciaux long-courriers vers et depuis Paris-Orly à compter du 26 juin, date de réouverture de l'aéroport. Les deux compagnies desserviront, dans un premier temps, leurs destinations « Cœur de réseau » : les Antilles (Guadeloupe et Martinique), La Guyane et La Réunion.

« Les entreprises ultramarines, une chance pour la France et l'Europe », selon Éric Leung, président de la CPME Réunion

« L'organisation de l'état et notre action doivent profondément changer. Tout ne peut pas être tout le temps décidé depuis Paris », a déclaré le président de la République, Emmanuel Macron, lors de son discours annonçant l'accélération du déconfinement et expliquant le « nouveau chemin » qu'il souhaite mettre en place. Dans une tribune, Éric Leung, président de la CPME Réunion réagit à cette déclaration apparaissant comme un appel à plus de décentralisation et de différenciation pour les territoires, vis-à-vis de l'hexagone et de l'Europe.

BREVES

L'aéroport de Tahiti-Faa'a s'attend à un déficit de près de 6 millions d'euros fin 2020

Le gestionnaire de l'aéroport international de Tahiti-Faa'a prévoit une baisse de 60% de son chiffre d'affaires sur l'année 2020, en raison du confinement, de la fermeture des frontières et de l'arrêt de la desserte commerciale liés à la crise du Covid-19.

<http://outremers360.com/economie/laeroport-de-tahiti-faaa-sattend-a-un-deficit-de-pres-de-6-millions-deuros-fin-2020/>

Crise du tourisme : la croisière ne s'amuse plus

Elle était aussi en pleine croissance avant l'arrivée du Covid-19. L'industrie de la croisière en Polynésie a été le premier secteur impacté le 12 mars dernier par les mesures sanitaires mises en place par le Pays. Les professionnels misent aujourd'hui sur la Polynésie en tant que destination "safe".

<https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/crise-du-tourisme-croisiere-ne-s-amuse-plus-846090.html>

Perliculture en Polynésie : face aux inquiétudes de la filière, le gouvernement veut rassurer

Le Syndicat des petits et moyens perliculteurs de Polynésie française a lancé un SOS à son ministre de tutelle Teva Rohfritsch. Pour le Spmpf, la perliculture est en crise, suite notamment à la pandémie, mais aussi à la difficulté de mettre en place des comités de gestion de la perle dans les 25 îles perlicoles. Teva Rohfritsch a diffusé un communiqué indiquant que les mesures d'allègement des charges des perliculteurs sont à l'ordre du jour du conseil des ministres et d'une prochaine séance de l'assemblée.

<https://www.radio1.pf/les-perliculteurs-lancent-un-sos-a-leur-ministre-de-tutelle/>

Le premier « relais et châteaux » à Bora Bora

La prestigieuse association Relais et Châteaux a désormais trois établissements référencés en Polynésie, tous membres du groupe Pearl Resorts : le Tahaa, le Nuku Hiva Pearl Lodge, et à présent le Bora Bora Pearl Beach Resort & Spa qui rouvre le 1^{er} septembre prochain. C'est le seul hôtel de la perle du Pacifique à être membre de ce réseau.

Commentaire FEDOM : cette « bonne nouvelle » ne doit pas faire oublier la situation catastrophique dans laquelle se trouve le secteur du tourisme en Polynésie française. En effet, première économie du territoire, le tourisme a connu un arrêt brutal lors de cette crise dont il aura du mal, sans un soutien massif de l'état, à se relever. Bien que l'état ait garanti, comme pour la Nouvelle-Calédonie, un prêt à hauteur de 240 millions d'euros, il s'avérera insuffisant par rapport aux enjeux à relever.

<https://www.radio1.pf/le-premier-relais-et-chateaux-a-bora-bora/>

Le rachat de Vindémia sera officialisé d'ici le 1er juillet

Le rachat de Vindémia et ses magasins Score et Jumbo, par le Groupe Bernard Hayot, GBH, détenteur des supermarchés Carrefour, est imminent. Il sera officialisé d'ici le 1er juillet. Dans les magasins, les inventaires

ont commencé.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/rachat-vindemia-sera-officialise-1er-juillet-846148.html>

Passez à l'action avec le plan de soutien de la Team France Export

Exemples de solutions proposées :

- Point conseil marchés : évaluez avec nos experts-pays la situation d'un marché et son potentiel «post-crise»
- Suivi de contacts : nous relançons vos prospects récents pour asseoir votre démarche commerciale
- Mise en relation avec nos experts réglementaires,...

Ce plan de soutien propose un dispositif d'accompagnement complet, dont la réalisation de prestations gratuites jusqu'au 30/09/2020*.

Pour pouvoir en bénéficier : <https://www2.teamfrance-export.fr/l/591721/2020-06-19/vywkbs>

Relancée pendant le Covid-19, l'UMIH de Mayotte demande le passage de l'île en zone verte

En sommeil depuis 2017, l'UMIH 976 s'est relancée à Mayotte pendant la crise du Covid-19. Dans un courrier adressé aux pouvoirs publics, l'UMIH s'inquiète aussi des conséquences économiques liées au maintien de Mayotte en état d'urgence sanitaire jusqu'en octobre, et demande le passage en zone verte de l'île.

<http://outremers360.com/economie/relancee-pendant-le-covid-19-lumih-de-mayotte-demande-le-passage-de-lile-en-zone-verte/>

JOURNAL OFFICIEL

JO du 23.06.2020

- Avis de vacance d'un emploi d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales (région **Guadeloupe**)

JO du 24.06.2020

- Décret du 23 juin 2020 portant nomination du directeur de cabinet du préfet de la région Martinique, préfet de la **Martinique** - M. SALAÛN (Georges)

- Décret du 23 juin 2020 portant cessation de fonctions du directeur de cabinet du préfet de la région Martinique, préfet de la **Martinique** - M. LANTERI (Christophe)

- Arrêté du 19 juin 2020 fixant le barème des taux d'emprunt des aides de soutien en trésorerie des petites et moyennes entreprises fragilisées par la crise de covid-19

- Décret n° 2020-765 du 23 juin 2020 fixant la date d'entrée en vigueur du I de l'article 1er de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020

JO du 25.06.2020

- Décret n° 2020-774 du 24 juin 2020 annulant le second tour des élections municipales et communautaires en **Guyane**

- Décret n° 2020-776 du 24 juin 2020 portant convocation des électeurs et organisation de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la **Nouvelle-Calédonie**

JO du 26.06.2020

- Avis de vacance d'un emploi de directeur général adjoint de la coordination et de l'animation territoriale de la **Guyane**

- Avis de vacance d'un emploi d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales (**Mayotte**)

JO du 28.06.2020

- Arrêté du 19 juin 2020 modifiant les listes des mammifères terrestres représentés dans le département de la **Guadeloupe**, la collectivité d'outre-mer de **Saint-Martin** et le département de la **Martinique** protégés sur l'ensemble du territoire national

- Décret n° 2020-794 du 26 juin 2020 relatif à l'activité partielle

COMITE D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES

- Délibération n° 2020-1 du 22 juin 2020 portant sur la méthodologie d'examen des demandes déposées devant le comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires